



LES ABSENCES

Exercices de niveau 1

1^{er} cas

ÉNONCE

Salaire de base	2 600,00 €
Premier jour du mois de février 2019	Vendredi 1 ^{er}
Absences non rémunérées en février et mars 2019	2 journées de 7 heures = 14 heures
Travail quotidien	7 H par jour du lundi au vendredi

Travaux à effectuer : **Calculez le montant des retenues en durées réelles et des salaires bruts en février et mars**

CORRIGE

Taux horaires

Mois de février		
Nombre de jours ouvrés	4 semaines * 5 jours	20 jours
Nombre d'heures ouvrées	20 jours * 7 heures	140 heures
Taux horaire	2 600 € / 140 h	18,57 €
Mois de mars		
Nombre de jours ouvrés	4 semaines et 1 jour	21 jours
Nombre d'heures ouvrées	21 jours * 7 heures	147 heures
Taux horaire	2 600 € / 147 h	17,69 €

Décompte du salaire brut

Mois de février		
Salaire de base		2 600,00 €
Absences	14 h * 18,57 €	259,98 €
Salaire brut	2 600,00 – 259.98	2 340,02 €
Mois de mars		
Salaire de base		2 600,00 €
Absences	14 h * 17,69 €	247,66 €
Salaire brut	2 600,00 – 247.66	2 352,34 €

2ème cas

ÉNONCE

Salaire de base	2 600,00 €
Premier jour du mois de mai	Mercredi 1 ^{er}
Absences non rémunérées en mai	2 journées de 7 heures = 14 heures
Jours fériés en mai	Mercredi 1er et 8 et jeudi 30
Travail quotidien	7 H par jour du lundi au vendredi

mercredi-01-mai
jeudi-02-mai : Absences
vendredi-03-mai : Absences
samedi-04-mai
dimanche-05-mai
lundi-06-mai
mardi-07-mai
mercredi-08-mai
jeudi-09-mai
vendredi-10-mai
samedi-11-mai
dimanche-12-mai
lundi-13-mai
mardi-14-mai
mercredi-15-mai
jeudi-16-mai
vendredi-17-mai
samedi-18-mai
dimanche-19-mai
lundi-20-mai
mardi-21-mai
mercredi-22-mai
jeudi-23-mai
vendredi-24-mai
samedi-25-mai
dimanche-26-mai
lundi-27-mai
mardi-28-mai
mercredi-29-mai
jeudi-30-mai
vendredi-31-mai

Travaux à effectuer :

Calculez le montant du salaire brut du mois de mai

CORRIGE

Taux horaires

Mois de mai		
Nombre de jours ouvrés	4 semaines et 3 jours	23 jours
Dans ce décompte figurent les 3 jours fériés.		
Nombre d'heures ouvrées	23 jours * 7 heures	161 heures
Taux horaire	2 600 € / 161 h	16.15 €

Décompte du salaire

Mois de mai		
Salaire de base		2 600,00 €
Absences	14 h * 16.15 €	226.10 €
Salaire brut	2 600,00 – 226.10	2 373,90 €

3ème cas

ÉNONCE

Salaire de base	1 400,00 €
Lundi et mardi	6 heures
Mercredi	3 heures
Jeudi	6 heures
Vendredi	3 heures
Absences en mai 2019	Les jeudi 2 et vendredi 3 mai 2019

Travaux à effectuer : **Calculez le montant du salaire brut**

CORRIGE

Taux horaires

Mois de mai		
Horaire hebdomadaire		24 heures
Nombre d'heures ouvrées en semaines complètes	(4 semaines * 24 heures)	96 heures
Nombre d'heures la première semaine du mois	Mercredi 3 h + jeudi 6 h + vendredi 3 h	12 heures
Nombre d'heures ouvrées du mois	96 + 12	108 heures
Taux horaire d'absence	1 400 / 108 heures	12,96 €
Nombre d'heures d'absences	3 h + 6 h	9 heures

Décompte du salaire

Salaire de base		1 400,00 €
Absences	9 heures * 12,96 €	116,64 €
Salaire brut	1 400,00 – 116,64	1 283,36 €

LES ABSENCES

Exercices de niveau 2

4ème cas

ÉNONCE

Durée collective	40 heures
Salaire de base	3 000,00 €
Horaires de travail	Lundi au vendredi : 8 heures / jour
Jours d'absences	Une journée de 8 heures
Jours ouvrés du mois	23 jours

Calculez la retenue pour absences et le salaire brut

CORRIGE

Il est à noter que la durée de travail est supérieure à 35 heures par semaine. De ce fait le salaire de base comprend des heures supplémentaires. Nous avons vu qu'au niveau des heures supplémentaires, il fallait calculer le taux horaire normal et le taux horaire bonifié de 25 %.

Dans le cas des absences, ce n'est pas le cas ! Le taux horaire se calcule sur la base des heures réelles du mois sans tenir compte du fait que dans la semaine vous avez des heures normales et des heures supplémentaires.

Taux horaires

Durée mensuelle en jours ouvrés	23 jours * 8 heures	184 heures
Taux horaire	3 000,00 / 184 heures	16,30 €

Décompte du salaire

Salaire de base		3 000,00 €
Absences	8 heures * 16,30 €	130,40 €
Salaire brut	3 000,00 – 130.40	2 869,60 €
	OU	
Salaire de base		3 000,00 €
Absences	1 journée * 3 000 / 23 jours	130.43 €
Salaire brut	3 000,00 – 130.43	2 869,57 €

5ème cas

ÉNONCE

En dehors de la méthode préconisée par la cour de cassation et donc à privilégier, quelles sont les autres modes de calcul possibles de la retenue sur salaires ?

CORRIGE

7 autres méthodes de calcul de taux horaire sont tolérées :

Le décompte en heures moyennes du mois	Salaire de base / heures moyennes du mois Pour temps plein salaire / 151.67 h
Le décompte en jours ouvrés réels	Salaire base / Jours ouvrés réels du mois
Le décompte en jours ouvrés moyens	Salaire base / Nombre jours ouvrés moyens $5 \text{ jours} * 52 \text{ semaines} / 12 \text{ mois} = 21.667 \text{ jours}$
Le décompte en jours ouvrables réels	Salaire base / jours ouvrables réels mois Attention 6 jours par semaine !
Le décompte en jours ouvrables moyens	Salaire base / jours ouvrables moyens $6 \text{ jours} * 52 \text{ semaines} / 12 \text{ mois} = 26 \text{ jours}$
Le décompte en jours calendaires réels	Salaire base / jours calendaires du mois 28, 29, 30 ou 31 selon le mois
Le décompte en jours calendaires moyens	Salaire base / jours calendaires moyens. $365 \text{ jours} / 12 \text{ mois} = 30.42 \text{ jours}$

Quelle méthode utiliser ?

En examen, celle indiquée dans l'énoncé ! Donc en cas d'absence, recherchez dans l'énoncé, la convention collective ou autres donnée.

Si aucune mention ne figure en énoncé, utilisez la méthode des heures réelles du mois.

6ème cas

ÉNONCE

Salaire de base	2 000,00 €
Nombre de jours calendaires	31 jours
Nombre de jours ouvrables durant le mois	27 jours
Nombre de jours ouvrés durant le mois	23 jours
Absences non rémunérées	14 heures
Travail quotidien	7 H par jour du lundi au vendredi

Calculez les retenues sur salaire en utilisant les diverses méthodes.

CORRIGE

Le décompte en heures réelles	$2\ 000 / (23 * 7\ h)$	12,42 €
Le décompte en heures moyennes du mois	$2\ 000 / 151.67$	13,19 €
Le décompte en jours ouvrés réels	$2\ 000 / 23$	86,96 €
Le décompte en jours ouvrés moyens	$2\ 000 / 21.6667$ (5j/sem * 52 semaines / 12 mois)	92,31 €
Le décompte en jours ouvrables réels	$2\ 000 / 27$	74,07 €
Le décompte en jours ouvrables moyens	$2\ 000 / 26$ 6j/sem * 52 semaines / 12 mois	76,92 €
Le décompte en jours calendaires réels	$2\ 000 / 31$	64,52 €
Le décompte en jours calendaires moyens	$2\ 000 / 30.42$ 365 jours / 12 mois	65,75 €